

## QUEL SYNDICALISME APRÈS LE 6 MAI 2007 ?

Alors que la plupart des confédérations syndicales continuent de mettre l'accent sur les revendications salariales et sur la question des moyens, nous ne cessons de dire depuis quelques années que si ces problématiques demeurent d'actualité, et ne doivent pas être négligées, il en est une autre beaucoup plus cruciale : celle de la mutation de l'Education Nationale.

En effet, bien avant le 6 mai 2007, avec le rapport Thélot, avec la loi d'orientation, avec le socle commun, avec le ministère De Robien, souffle un vent de libéralisme, inscrit dans une dépression européenne d'ouverture de l'immense marché de l'éducation aux forces du privé.

Cela se traduit par la politique de management de l'Education Nationale : ressources humaines, pilotage, LOLF, rentabilité, politique de « résultats », « évaluationnite », concurrence ...

Avec SUD Education, nous avons tiré la sonnette d'alarme dès 2005 à propos de l'expérimentation des EPEP.

Avec SUD Education et avec la CNT nous avons proposé en 2007 6 AG intersyndicales ouvertes pour travailler contre la montée d'un autoritarisme très inquiétant en matière de liberté individuelle et contre la mise en œuvre de base élèves (voir les documents intersyndicaux dans ce journal). Nous regrettons que les autres syndicats du département ne se soient pas joints à cette intersyndicale. Ils peuvent encore le faire.

Nous sommes convaincus qu'il est plus facile d'enseigner dans une classe de 20 que dans une classe de 30, qu'un volume conséquent de formation est indispensable pour faire évoluer les pratiques, que l'adaptation et l'intégration nécessitent des moyens colossaux, bref que le budget de l'Education Nationale doit être considérablement augmenté.

Mais nous continuons de dire que ces moyens, nécessaires, ne sont pas suffisants pour transformer l'école. Les progrès et l'émancipation de tous les enfants exigent une dynamique de recherche, d'innovation et d'échanges pédagogiques que délaisse de plus en plus l'Education Nationale, qui dérive au contraire vers des pratiques réactionnaires (méthodes de lecture, transmission verticale des savoirs, pilotage autoritaire ...). L'école ne changera pas à elle seule la société mais la société ne changera pas sans l'école : voir l'édito.

Les revendications quantitatives sont plus crédibles quand elles s'accompagnent d'une réflexion qualitative, sur le sens et les missions de notre métier, sur les inégalités structurelles de notre société.

Nous nous méfions d'une approche corporatiste de la direction d'école, certaines revendications statutaires facilitant l'émergence du chef d'établissement du 1er degré. Quelle direction pour l'école ? Nous voulons bien traiter de l'ISSR mais en remettant à plat l'ensemble des indemnités. Nous voulons bien parler rémunérations, à condition de réduire la fourchettedes salaires, les augmentations en pourcentage, habituellement négociées, creusant les inégalités ... Si le ministère peut facilement revenir sur la politique des cycles,

n'est-ce pas parce que nous ne l'avons pas suffisamment portée sur le terrain ?

Le syndicalisme de l'UDAS (Union Des Alternatives Syndicales, union dont fait partie le PAS 38) se veut alternatif, imaginatif et de lutte. Par des revendications collectives portant sur la dynamique de transformation de l'école, accompagnant sur le terrain syndical les mouvements pédagogiques, par des réflexions et actions remettant en cause l'ordre établi s'il le faut, par des décisions prises en AG locales par les adhérents, par des luttes concrètes, solidaires et ouvertes, au sein du RESF, du CUAD (Collectif Unitaire Anti Délation, contre les lois Sarkozy), aux côtés des jeunes (CPE), des victimes de l'autoritarisme dans l'Education Nationale, contre le fichage ...

Deux types d'actions s'avèrent payantes. Celles des réseaux, comme la formidable solidarité dans RESF autour des familles de sans-papiers, qui porte parfois ses fruits (régularisations, non-expulsions), limite en tous cas les dégâts et apporte de la chaleur humaine aux familles. Mais aussi les actions de masse, comme les luttes contre le CPE, avec l'énergie et l'engagement phénoménaux des jeunes, qui ont donné la leçon aux vieilles organisations syndicales, obligées de suivre (nous, les enseignants, étions bien timides). La créativité et l'imagination des jeunes dans les formes de lutte complétant efficacement les grandes manifestations, par une pression continue.

Les grèves de solidarité envers les victimes de l'autoritarisme ou de la répression contre des militants (non, les uns et les autres « ne l'ont pas cherché » !), même insuffisamment suivies, sont très porteuses de sens !

Le corporatisme, la défense uniquement individuelle des personnels, l'attente du grand soir avant de changer l'école, les actions (convenues) décidées à Paris et non dans des AG locales, offrent au pouvoir sarkozyen un boulevard pour sa politique réactionnaire et répressive, rythmée par une campagne médiatique contre les fonctionnaires, contre les syndicats indociles et contre le droit de grève.

Au contraire, la détermination en faveur d'innovations, la solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle contre les injustices, la désobéissance civile au nom des valeurs républicaines, la pratique d'une véritable démocratie syndicale de terrain déstabilisent les certitudes autoritaires et donnent du sens aux luttes.

Faisons preuve d'imagination, de créativité, d'intelligence, afin que la résistance au possible nouveau régime autoritaire (les législatives seront décisives) gêne le pouvoir et soit populaire !

Il faut donner plus de sens aux actions de masse. Pour cela, il faut militer beaucoup plus activement qu'aujourd'hui dans les AG locales ! Quelques dizaines de militants ne peuvent pas, seuls, incarner la résistance alternative ! Le syndicalisme de délégation est le meilleur allié du pouvoir ! Adhérez, militez, lutez !

La scolarité obligatoire à 16 ans n'est pas encore mise en place... La loi sur la contraception n'est pas votée... L'ANPE n'est pas créée... Le service militaire dure 12 mois... La télévision est « la voix de la France »... Le naufrage du Torrey Canyon prend de court toute la planète... Roger Frey, qui a réprimé dans le sang la manifestation des Algériens de 1961 et organisé l'enlèvement de Ben Barka, est ministre de la Justice... Les établissements scolaires ne sont pas mixtes... Nul ne saurait contester impunément l'autorité des « pères sévères » !

Étrangement, jusqu'au dernier moment, je n'ai pas réussi à y croire vraiment. Je le savais, mais je ne le croyais pas. En réalité, la victoire de Nicolas Sarkozy était, ces derniers jours, devenue inévitable... mais elle restait, en même temps, invraisemblable. Son arrivée à l'Élysée me paraissait, à la fois, évidente et impossible. Elle était évidente, car, de jour en jour, il réussissait à attirer à lui une frange de plus en plus grande de l'opinion publique en jouant simultanément sur des registres contradictoires : besoin d'autorité et de liberté, valeur du travail et éloge de la solidarité, apologie des gagnants et compassion pour les perdants, défense de la morale et culte de la compétition, volonté d'assumer l'héritage d'institutions épuisées et d'incarner la rupture... Et l'on peut comprendre que beaucoup de Français aient été séduits : il est bien difficile de choisir entre des intérêts contradictoires et l'on préfère toujours avoir le beurre et l'argent du beurre : préserver la planète et ne pas se priver de la moindre dépense d'énergie... faire régner l'ordre public sans remettre en cause la répartition des richesses... s'occuper plus des vieux, des pauvres et des exclus en donnant moins d'argent pour cela à travers ses impôts... renforcer les services publics et supprimer des fonctionnaires... envoyer les enfants à l'usine quand ils ne réussissent pas en classe, mais à condition que ce soit les enfants des autres... pouvoir tranquillement déclarer que « quand même les Arabes ne sont pas vraiment comme nous », tout en expliquant que l'épicier arabe du quartier, lui, est un type formidable !... Bien sûr, ce serait vraiment bien si l'on pouvait tout avoir, la même chose et son contraire. Alors, pourquoi ne pas voter pour celui qui, justement, dit avoir trouvé la solution, celui qui – enfin ! – a compris, tout à la fois, les aspirations du peuple, le sens de l'histoire, les principes de l'économie planétaire et la bonne méthode de gouvernement ? Et voilà, justement, ce qui rendait, à mes yeux, la victoire de Nicolas Sarkozy impossible dans notre démocratie : le fantasme de la toute-puissance est incompatible avec la prise au sérieux des principes qui nous fondent et que nous tentons de mettre en œuvre, à travers les soubresauts de notre histoire. Nous avons grandi... y compris à travers Mai 68 qui fut un formidable sursaut pour tenter de faire sauter la chape de plomb qui s'abattait alors sur la société française. Nous sommes devenus un peuple capable de mettre à distance la tentation monarchique, y compris quand nous réagissons un peu brutalement contre des mesures comme le CPE qu'on veut nous imposer « pour notre bien ». Nous avons gagné, souvent difficilement, le droit au respect des opinions et des personnes dans leur diversité. Nous avons réussi à mettre en place des institutions capables de contrecarrer les velléités régressives et répressives de tous ceux qui se prétendent l'incarnation du bien commun et disent détenir la vérité à notre place. Nous sommes parvenus à écarter du pouvoir les clercs des

religions traditionnelles... Mettre au pouvoir un « magicien », détenant autant de pouvoir dans le monde des affaires et des médias était impensable. Mais c'était sans compter, justement, sur les médias et leur formidable capacité à tout formater... Et, justement, cette élection présidentielle restera celle du triomphe d'un nouveau Clausewitz : « la politique, c'est la continuation des talk show par d'autres moyens ». Sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy, on y a réduit les débats d'idées à des surenchères de petites phrases. On y a pratiqué le télé-achat sans le moindre scrupule. On y a vendu des potions magiques et des recettes miracles à bas prix à chaque instant...

Face à cette déferlante, Ségolène Royal fut vaillante : elle s'est bien battue et je ne lui ai pas, pour ma part, ménagé mon soutien... Elle engagea une démarche de concertation approfondie dans le pays et tenta d'avancer l'idée de démocratie participative... Certes, ses propositions dans ce domaine ne furent pas toujours très lisibles et on les entendit moins en fin de campagne. Mais elle défendit, en revanche, jusqu'au bout, la nécessité du dialogue avec les partenaires sociaux... au risque d'apparaître manquer de fermeté à côté de celui qui disait avoir d'avance la solution à tous les problèmes. En matière de projet éducatif citoyen, la gauche – qui avait complètement abandonné ce domaine depuis 2002 – tenta un peu de se rattraper, en particulier dans le cadre des débats locaux où furent associés les parents, les enseignants, les élus et les mouvements d'éducation populaire : de belles perspectives furent tracées. Mais, malgré cela, le Parti socialiste n'a pas vraiment réussi à faire entendre une parole claire au plan national : le ralliement de Jean-Pierre Chevènement - qu'on sait proche idéologiquement des positions anti-pédagogiques d'un Sarkozy ou d'un de Robien - brouilla les cartes. La rhétorique du « soutien scolaire gratuit » fit un peu oublier qu'il vaut mieux ne pas produire d'échec plutôt que de tenter d'y remédier ensuite... et que, pour cela, toutes les pratiques ne se valent pas. La focalisation sur la transmission fit passer au second plan l'idée, pourtant fondamentalement républicaine, que l'éducation doit être aussi émancipation... et que, pour cela, « l'école active » - avec la méthode expérimentale, la recherche documentaire et la démarche créative - vaut mieux que « l'école assise ». La peur de paraître laxiste paralysa toute véritable réflexion sur une nécessaire relance politique de la prévention. La volonté de ne pas déplaire aux anti-pédagogues - sans voir à quel point ils étaient profondément enracinés dans la pensée de droite - nous fit, une nouvelle fois, rater l'occasion d'ouvrir un vrai débat éducatif approfondi et constructif, y compris avec les parents... Alors prendrait fin un chemin, pourtant à peine ébauché. Le chemin vers une démocratie majeure qui ne se paye pas de mots, sait que les décisions collectives sont des choix difficiles qui requièrent un long et minutieux travail de construction collective...

Évidemment, je n'ai pas la naïveté de penser qu'un engagement plus « pédagogique » de la gauche aurait pu changer le résultat des élections. Mais je crains que le peu d'avancées dans ce domaine ne nous paralyse dans les mois et les années qui viennent. Je crains que nous ne soyons pas vraiment armés pour résister à la remise au pas qui se profile. Je crains que de nouvelles attaques contre « le pédagogisme » et de nouveaux retours aux « bonnes vieilles méthodes » nous laissent sans voix, tétanisés, incapables de réaction. Je crains qu'ainsi l'École de la République – qui est aussi celle de la formation à la démocratie – soit caporalisée du haut jusqu'en bas. Je crains que nous ne fassions l'impasse, au moment où nous en avons plus que jamais besoin, sur la nécessaire formation à la démocratie...

Alors prendrait fin un chemin, pourtant à peine ébauché. Le chemin vers une démocratie majeure qui ne se paye pas de mots, sait que les décisions collectives sont des choix difficiles qui requièrent un long et minutieux travail de construction collective... Car la démocratie n'est jamais complètement acquise : c'est un édifice infiniment fragile. Tout le monde se réjouit aujourd'hui du taux de participation au scrutin du 6 mai. Moi aussi. À condition qu'il ne signifie pas l'abandon de notre sort entre les mains d'un nouveau thaumaturge. À conditions que cela ne soit pas le signe d'un renoncement collectif à ce qui, justement, rend possible la démocratie : l'éducation et l'accès de tous aux fondamentaux de la citoyenneté, la volonté

de donner une place à chacun par la formation et la culture, le refus de réduire les individus à des codes-barres au nom de la sécurité, le rejet de toute forme d'exclusion et d'humiliation, l'existence d'une information pluraliste dans tous les médias. On nous explique qu'il ne faut pas s'inquiéter et que la démocratie reste à l'ordre du jour... Je repense à ce propos d'Alain qui, proféré à la veille de la deuxième guerre mondiale, ne fut pas malheureusement pas prémonitoire : « *On dit que les nouvelles générations seront difficiles à gouverner. Je l'espère bien.* » Espérons le, effectivement, et attelons nous à la tâche.

Philippe MEIRIEU



R E S F

## Avant six ans : la scolarisation à l'école maternelle

Plusieurs cas récents de Communes refusant l'accès à la scolarité d'enfants sans-papiers ont été rapportés. Il nous a paru important de rappeler le droit :

Extrait d'une brochure du GISTI actuellement épuisée et en cours de révision :

<http://www.gisti.org/doc/publications/2004/scolarisation/index.html>

L'absence d'obligation scolaire avant l'âge de six ans laisse aux mairies une marge de manœuvre apparente dont certaines abusent largement. Mais ces abus n'ont aucun fondement légal. Comme on l'a déjà indiqué, l'absence d'obligation scolaire ne remet pas en cause le droit d'accès à l'école dans des conditions égales pour tous les enfants.

Par ailleurs, aucun des textes relatifs à l'école maternelle ne

fait de distinction entre enfants français et étrangers. Les maires peuvent donc fixer des règles générales d'accès en maternelle, mais ces règles doivent s'appliquer de manière uniforme à tous les enfants de la commune.

L'article L.113-1 du code de l'éducation nationale dispose que :

« Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande. »

Le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990, article 2 prévoit que :

« Les enfants qui ont atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée scolaire peuvent être admis dans les écoles et les classes maternelles dans la limite des places disponibles. Ils y sont scolarisés jusqu'à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de six ans, âge de la scolarité obligatoire. L'accueil des enfants de moins de trois ans est assuré en priorité dans les écoles et classes maternelles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne, et particulièrement en zone d'éducation prioritaire. En l'absence d'école ou de classe maternelle, les enfants de cinq ans dont les parents demandent la scolarisation sont admis à l'école élémentaire dans une section enfantine afin de leur permettre d'entrer dans le cycle des apprentissages fondamentaux [...] ».

La circulaire n° 91-124 du 6 juin 1991 modifiée précise les conditions d'admission et d'inscription à l'école maternelle :

« Les enfants dont l'état de santé et de maturation physiologique constaté par le médecin de famille est compatible avec la vie collective en milieu scolaire peuvent être admis dans une école maternelle ou dans une classe maternelle. [...] L'inscription est

enregistrée par le directeur de l'école sur présentation d'une fiche d'état civil [supprimée par le D. n°2000-1277 du 26 décembre 2000] ou du livret de famille, d'un certificat du médecin de famille, du carnet de santé, d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication et du certificat d'inscription délivré par le maire de la commune dont dépend l'école ».

Comme on le constate, ces textes n'établissent aucune distinction selon la nationalité de l'enfant. Ce que confirme la circulaire du 6 juin 1991 :

« Aucune discrimination ne peut être faite pour l'admission dans les classes maternelles d'enfants étrangers, conformément aux principes généraux du droit ».

La Cour d'Appel de Paris a rappelé, à propos des agissements du maire de Montfermeil qui refusait l'inscription en maternelle des enfants étrangers, que les règles fixées par les autorités municipales doivent s'appliquer de manière égale à tous les enfants : « Considérant qu'il appartient aux municipalités de définir, en fonction des possibilités locales et des données démographiques propres à chaque circonscription les conditions dans lesquelles les enfants non soumis à l'obligation scolaire peuvent être accueillis dans les écoles maternelles ou les classes enfantines ; qu'il leur revient, en particulier, de fixer l'âge à partir duquel cet accueil peut être effectivement mis en œuvre ; que les normes générales ainsi établies doivent ensuite être appliquées de manière uniforme à tous les enfants placés dans des conditions semblables ; qu'elles confèrent à chacun d'eux un droit », dont la privation constitue une discrimination punie par la loi (C.A. Paris 12 mars 1992, 11e ch. correctionnelle).

## Marche pour la défense des sans-papiers à Londres

Des milliers de personnes dont beaucoup d'immigrés clandestins ont défilé dans la capitale britannique pour la défense des droits des sans-papiers. La manifestation fait partie d'une campagne baptisée « Strangers into citizens », « d'étrangers à citoyens ». Appuyés par des dignitaires religieux et des personnalités

politiques, les participants ont réclamé au gouvernement l'attribution d'un permis de travail de deux ans aux clandestins qui se trouvent au Royaume-Uni depuis au moins 4 ans. Ils souhaitent que les personnes recevant ce permis de travail soient ensuite autorisées à rester définitivement sur le territoire à certaines conditions.

## R É P R E S S I O N

### Patrick Pelloux

*C'est au tour de PATRICK PELLOUX de faire l'objet de sanction pour son engagement syndical...*

*Pour son engagement en tant que président de l'amuf lors de la grève des urgentistes en avril 2005 Patrick Pelloux est convoqué le 13 mars 2007 par le conseil régional de l'ordre des médecins.*

*Si j'ai bonne mémoire, c'est PELLOUX qui avait interpellé le ministre d'alors (Professeur Jeff Mattei) pendant la canicule de 2003 ? Ils ont bonne mémoire eux aussi !!!*

Denis

Message transféré :

«Après les mises en examen de syndicalistes, dont Roland p.4

Veillet opposé à la privatisation de l'École publique, de Faucheurs volontaires d'OGM, de membres de RESF- Unis Contre une Immigration Jetable - de journalistes, dont Denis Robert dénonçant les paradis fiscaux à travers l'affaire Clearstream, voici maintenant le tour d'un médecin engagé lors de la grève des urgentistes en avril 2005. C'est le droit syndical qui est attaqué, Ce sont nos droits à tous qui sont en danger. La pétition ci-dessous vous est proposée à la signature. Merci de la communiquer autour de vous.

Pour info et faire suivre massivement

Pour signer la pétition en ligne, rendez vous sur le site : [http://www.amuhf.com/petition\\_soutien\\_PP.html](http://www.amuhf.com/petition_soutien_PP.html)

# Roland Veuillet

## **Mutation à Nîmes ? jeudi 5 avril 2007**

Le Ministère de l'Éducation Nationale annonce des contre-vérités : dans un communiqué de presse, il indique le retour de Roland Veuillet dans l'Académie de Montpellier pour la rentrée prochaine. Or lors de la Commission Paritaire (CAPN) sur les mutations, qui s'est tenue au mois de mars, le même ministère a refusé la demande de Mutation de Roland... Les CAPN sont les seuls organismes qui valident officiellement les mutations (Code de la Fonction Publique).

Il ne s'agit donc pas d'une mutation, mais d'une ATP (Affectation à Titre Provisoire), c'est à dire un dispositif très précaire, qu'on peut résumer de la façon suivante : le recteur de Lyon « prête » Roland Veuillet, au recteur de Montpellier. Ce dernier a ensuite toute liberté pour disposer de Roland Veuillet comme il l'entend. Il peut l'affecter là où il veut (loin de Nîmes), sur aucun poste précis (sans poste même). Roland n'a jamais demandé cela.

Bref, comme ses prédécesseurs Ferry et Fillon, Robien refuse de respecter les droits que Roland devrait disposer comme tout fonctionnaire : le droit à une mutation sur un poste réel. Il s'agit donc d'une mesure qui n'offre aucune garantie. Elle peut même se révéler être pire que la situation présente, dans la mesure où il n'y a aucune garantie statutaire. Ainsi, c'est une véritable épée de Damoclès que le ministre compte mettre sur la tête d'un syndicaliste pour le rendre silencieux : « tu te tais ou tu retournes à Lyon ». Ceci est inacceptable.

Précisions enfin que Robien confie au recteur Christian Nique (de Montpellier) le soin de traiter cette situation. Or le recteur Nique est celui qui a donné à plusieurs reprises des consignes écrites aux chefs d'établissements pour créer des incidents contre Roland Veuillet chaque fois que ce dernier exercerait son mandat syndical... (Consignes illégales et jamais condamnées

par le ministère pourtant interpellé à ce sujet). Roland VEUILLET poursuit donc son combat pour l'annulation de la sanction qui le frappe depuis 2003, pour fait de grève. Il court actuellement autour des ministères (Hôtel de Grenelle et de Matignon) à l'occasion du 24e Arbitrairathon, commencé le 2 avril et qui se terminera le 15, après avoir parcourus 1 000 nouveaux kilomètres (18 000 en 3 ans et demi) :

## **Nouvel Arbitrairathon Roland interpelle Royal et Sarkozy**

Roland va courir, les 3, 4 et 5 mai, entre les QG de campagne des deux candidats (rue de Solférino et rue d'Enghein), pour demander de voir appliquer au plus vite les recommandations du CSFP. Suite aux mensonges de Robien, annonçant que Roland serait muté sur Nîmes, Roland a envoyé une lettre aux deux candidats.

Nous avons enfin pris connaissance des promesses annoncées par Robien. Un arrêté stipule que « il est mis fin à compter du 1er septembre 2007, aux fonctions exercées dans l'académie de Lyon par M Veuillet, CPE.

L'intéressé est, à compter de la même date, désigné en vue d'exercer ses fonctions dans l'académie de Montpellier. »

Ceci ne correspond en aucun cas aux revendications de Roland et de son comité de soutien. Nous réclamons toujours l'annulation de la sanction qui frappe Roland depuis 2003 et l'ouverture d'une enquête administrative.

**Le comité de soutien.**

# Florimond Guimard

Dépêche AEF

La FSU, SUD-Éducation et La FERF-CGT déposent un préavis de grève nationale pour le vendredi 20 avril 2007 afin de dénoncer la comparution devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) de Florimond Guimard. Cet instituteur marseillais, militant de RESF 13 (Réseau éducation sans frontière) risque trois ans de prison et 45 000 euros d'amende notamment pour «violence volontaire sur agent», lors de sa tentative de s'opposer à l'expulsion d'un parent d'élève sans papiers, le 11 novembre 2006. Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU et Gilles Moindrot, secrétaire général du SNUIPP se joindront à la manifestation.

«Lahcène Douibi, père d'un enfant scolarisé à la maternelle Parmentier et d'un élève de l'école primaire des Convalescents dans le 1er arrondissement de Marseille, avait été placé en centre de rétention 10 jours avant les faits», raconte Florimond Guimard à L'AEF. Selon RESF, près de 200 manifestants

s'étaient rassemblés pour empêcher l'expulsion programmée le 11 novembre à l'aéroport de Marignane. Ce professeur des écoles de 30 ans faisait partie du cortège. Sur place, «une altercation a lieu entre les policiers et des manifestants qui tentent de pénétrer sur le tarmac». Un policier «a été blessé au pouce par une chute de barrière métallique et a obtenu une ITT (interruption temporaire de travail) d'une journée», précise-t-il. Pour ce fait, le militant de RESF 13 est «accusé de violence volontaire sur agent».

Deuxième chef d'inculpation retenu contre l'instituteur: «violence en réunion avec arme par destination». «Les policiers m'ont accusé d'avoir tenté de percuter à plusieurs reprises une voiture de police avec mon propre véhicule», explique-t-il. Le syndicaliste dément ; en revanche, il reconnaît avoir suivi le véhicule de police pendant quelques minutes. Lahcène Douibi a finalement été «débarqué de l'avion qui devait le conduire à Oran (Algérie), il est rentré chez lui le soir même», termine Florimond Guimard.

# François Auguste

## Communiqué du comité de soutien à François Auguste

Procès de François Auguste à Lyon : report au lundi 26 novembre 2007.

A la demande de la défense, le tribunal a accepté de reporter le procès au 26 novembre. Pour assurer une plus grande sérénité aux débats et surtout permettre de recueillir d'autres témoignages.

De toute façon, 21 affaires se jugeant cet après midi là, la tenue de l'audience qui exigeait au minimum 2 heures (9 témoins devant être entendus) était difficilement envisageable.

Pour le comité de soutien à François Auguste c'est une première victoire : la mobilisation a permis d'appuyer la demande de report de ce procès. C'est le premier de ce type et le jugement fera jurisprudence : il était primordial de disposer de plus de temps pour élaborer la défense. Des témoins présents dans l'avion de François Auguste se signalaient encore vendredi matin.

De 500 à 600 personnes étaient rassemblées hier à Lyon devant le tribunal Correctionnel à l'appel du comité de soutien à François Auguste pour dire Non, au délit de solidarité et témoigner de leur présence sans faille aux côtés des personnes sans papiers. En provenance de Lyon, Grenoble et le Nord-Isère, Marseille, la Savoie, la Haute-Savoie, la Haute-Loire, Paris, ...

Florimond Guimard et Kadidja, tous deux également poursuivis pour délit de solidarité étaient présents.

Aghiles, jeune algérien grenoblois, menacé d'expulsion participait également à ce rassemblement. Richard Moyon s'est exprimé au nom du RESF national. Le RESF 69 a informé de la situation actuelle de la famille Rabba.

De nombreuses prises de parole de syndicats, d'associations, de membres du RESF, d'élus de la gauche régionale et nationale (Alternatifs, PCF, PS, Verts). Parmi eux, Nicole Borvo, sénatrice, a fait part, au nom de la direction nationale, du soutien plein et entier du PCF.

Jean-Jack Queyranne, président de la Région Rhône-Alpes, s'est exprimé publiquement pour apporter le soutien de la Région qui, par un délibéré du 4 mai 2007, a estimé que François Auguste était en accord avec sa mission d' élu lorsqu'il est intervenu dans l'avion.

Nous restons mobilisés : le 22 octobre à Aix en Provence aura lieu le procès de Florimond Guimard. Le 26 novembre à Lyon, celui de François Auguste.

Entre temps Kadidja, aura peut être connaissance de la date de son procès...

La solidarité n'est pas un délit !

Relaxe pour francois auguste et Florimond Guimard !

Arrêt des poursuites contre Kadidja !

Pétition : <http://www.educationsansfrontieres.org/?article5258>. Elle recueille déjà 5 000 signatures.

*Souscription au nom de : Comité isérois de soutien aux sans papiers -*

*Adresse : c/o CIIP - MDA - 6, rue Berthe-de-Boissieux - 38000 Grenoble*

## Déclaration de François Auguste, vice président de la Région Rhône-Alpes

Mardi 8 mai 2007 :

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont exprimé leur soutien et leur solidarité, en signant des pétitions, 5 000 en quelques semaines, en acceptant de témoigner, en participant à plusieurs centaines au rassemblement du 7 mai devant le tribunal correctionnel et ce, en pleine période électorale. C'est d'ailleurs une des raisons que nous avons évoquées, avec mon avocat, Claude Coutaz, pour demander le report de ce procès, que nous avons obtenu. Il aura donc lieu le 26 novembre, un mois après celui de Florimond Guimard, fixé

au 22 octobre. Celui de Khadidja n'est pas encore fixé.

La solidarité va s'amplifier d'ici là. C'est indispensable. Pour nous et pour tous les sans-papiers qui sont légitimement inquiets face à l'élection de Nicolas Sarkozy comme président de la République.

Les expulsions doivent cesser, les sans-papiers doivent être régularisés, une politique de coopérations mondiales humaine et solidaire doit être menée, les citoyens, élus, syndicalistes poursuivis en justice pour avoir exprimé une opinion, une solidarité, doivent être relaxés !

**François AUGUSTE**

## Arrêtons de subir l'autoritarisme seule dans notre coin

Extrait d'un travail Intersyndical (PAS38, Sud educ, Cnt educ en Isère) du premier degré contre l'autoritarisme et le fichage.

Pour lire l'ensemble du document se rendre ici : [www.udas.org](http://www.udas.org)

Les différents exemples récents manifestant un renforcement de l'autoritarisme ou/et des abus de pouvoir de la part de l'administration de l'Education Nationale ne sont pas les fruits du hasard. Tous ces cas, partout en France, ont un objectif : faire peur, casser les solidarités dans la profession.

Ce n'est que la 1ère étape d'un processus connu, car déjà utilisé dans les entreprises publiques qui ont déjà été privatisées (France Télécom, EDF...).

Par delà les cas individuels, il s'agit de casser les résistances, de briser les liens, de couper tout ce qui dépasse, de préparer le terrain pour les futures attaques contre un des derniers services publics arrivant encore, un peu, à lutter pour la défense de ses personnels et pour sa pérennité.

Si nous ne voulons pas, comme les autres, être balayé-e-s par

cette tornade, il nous faut faire front collectivement et intersyndicalement. Nous pensons que les relations hiérarchiques institutionnelles encouragent l'autoritarisme. Ce débat reste ouvert. Nous ne le développerons pas ici. Mais les inspecteurs et inspectrices ne sont pas les seuls vecteurs d'autoritarisme : les pressions de parents d'élèves, d'élue-s, voire de collègues produisent les mêmes effets. Les victimes de l'autoritarisme ne sont pas, comme on l'entend trop souvent (« ils/elles l'ont bien cherché »), des rebelles, des révolté-es permanents. Simplement des travailleurs et travailleuse isolé-e-s, dont la compétence professionnelle est remise en cause (suite à une inspection, une pétition de parents, l'intervention répétée d'élue-s usurpant un pouvoir qu'ils et elles n'ont pas), subissant ici ou là des pressions, des vexations, une mise à l'écart progressive, placée-s en fin de compte devant le choix suivant : se soumettre à des pratiques imposées de l'extérieur, changer d'affectation ou être sanctionné-e-s.

Peut-on laisser le mal-être et la souffrance se développer dans l'Education Nationale, alors que les exigences croissantes de notre métier nécessitent un climat de confiance ?

Nous pensons donc que le rôle des syndicats ne se limite pas à la nécessaire défense individuelle de victimes de l'autoritarisme, mais qu'il convient d'élaborer une stratégie collective : il est temps de lutter contre l'isolement, de faire preuve de solidarité et de réagir ensemble.

Nous devons nous appuyer sur les textes qui régissent notre fonction. Nous devons obtenir une démocratisation des procédures disciplinaires de l'Education Nationale, les plus archaïques de la Fonction Publique.

Nous devons aussi empêcher les sanctions déguisées dont abuse l'administration.

L'Education Nationale ne doit pas devenir l'autre « Grande Muette » au nom d'un devoir de réserve utilisé par l'Administration comme argument ultime d'autorité. Cette épée de Damoclès ne nous empêche nullement d'user du droit syndical.

Victimes ou témoins de l'autoritarisme, parlez-en entre collègues, adressez-vous aux syndicats, aux délégué-e-s du personnel, à l'Autonome de Solidarité ...

Aidez-nous par vos témoignages, qui seront anonymés, à compléter un inventaire des actes d'autoritarisme, en cours d'élaboration, dont voici quelques exemples significatifs.

Notre objectif est de diffuser largement cet inventaire enrichi sur nos sites respectifs pour rompre l'isolement et agir collectivement : voir nos propositions à la fin de ce dossier.

### **Non le devoir de réserve n'est pas le devoir de se taire**

Pour lire l'ensemble du document se rendre ici : [www.udas.org](http://www.udas.org)

La définition : ( La loi n°83-634 du 13 juillet 1983

*« L'obligation faite aux fonctionnaires à exprimer publiquement leurs opinions de façon prudente et mesurée, de manière à ce que l'extériorisation de leurs opinions, notamment politiques, soit conforme aux intérêts du service public et à la dignité des fonctions occupées. Le devoir ou l'obligation de réserve sanctionne une attitude, un comportement général de modération. »*

Non !! Le devoir de réserve ne s'applique pas lors d'une discussion ou d'un courrier privé !

Non !! Le devoir de réserve n'interdit pas de dénoncer ouvertement des dysfonctionnements : le syndicalisme est là pour relayer vos constats !

Oui !! Etre syndiqué c'est se donner le droit de dénoncer, sans crainte, les irrégularités, les marques d'un autoritarisme abusif,

les injustices !

### **Devoir de réserve ou devoir de discrétion ?**

Le *devoir de réserve* se distingue du *devoir de discrétion* ;

A la différence du secret professionnel, destiné à protéger les secrets des particuliers, l'obligation de discrétion professionnelle est instituée dans l'intérêt du service et destinée à protéger les secrets administratifs dont la divulgation pourrait nuire à l'accomplissement normal des tâches ou à la réputation de l'administration.

### **Attention DANGER !!**

Il suffirait qu'une critique **publique** puisse être considérée comme une atteinte à la réputation de l'administration pour être sous le coup du non respect du devoir de discrétion ....

(Exemple : accepter un interview pour dénoncer une pratique interne à l'Education Nationale relève à l'évidence dudit non respect.)

Développer l'esprit critique chez nos élèves, sans l'avoir nous même...étonnant, non ?!!

Le devoir de réserve est essentiellement régi par la jurisprudence, et non par des textes (comme le droit civil avec le code civil). Ce qui n'est pas simple !! **Ce flou est une marque certaine de l'autoritarisme** ; car celui-ci est là pour qu'au final, quand «ça ne marche pas», nous nous taisions ...par peur de ne sortir de notre devoir de réserve !!

**Luttons contre cette façon moderne de perpétuer une forme d'autoritarisme** nostalgique propre aux gens qui croient qu'à force d'enterrer les idées contradictoires elles finissent par disparaître d'elles-mêmes ! Notre capacité à échanger des points de vue divergents est essentielle. Nous qui devons développer l'esprit critique chez nos élèves devrions faire preuve d'aucun esprit critique ??

**Refusons** de nous résigner à ne pouvoir nous exprimer autrement que dans la ligne de l'autorité hiérarchique !!

Ne restez pas silencieux en cédant à la pression ! Il en va de notre liberté d'expression !!

Sur un tout autre registre, pensons aux prêtres eux-mêmes qui sont en mesure de dénoncer l'attitude de l'Eglise dans leur presse interne sans forcément être sanctionnés ?

### **Internet pour en savoir plus :**

La loi n°83-634 du 13 juillet 1983

<http://www.admi.net/jo/loi83-634.html>

<http://www.admi.net/jo/circDAGEMO99-01.html>

<http://www.educnet.education.fr/legamedia/fiches/devoir-reserve.htm>

<http://dgblog.ap-hm.fr/PermaLink,guid,1ba8dc7e-485f-41f7-905e-b4dbf56ed699.aspx>

[http://www.carrefourlocal.org/vie\\_locale/ministres/fonctionpub/63846.html](http://www.carrefourlocal.org/vie_locale/ministres/fonctionpub/63846.html)

Trois exemples (parmi d'autres voir le document complet sur site):

**Signer une pétition (RESF ou autre) en indiquant ma qualité d'enseignant d'une école ...OUI c'est possible, avec prudence**

Commentaire :

*La signature d'une pétition d'initiative populaire qui existe déjà dans le droit constitutionnel de la Suisse et de l'Italie n'existe pas en France .*

*Pour éviter toute attaque inutile il est préférable d'apposer sa*

signature en bas d'une pétition en indiquant uniquement sa « qualité générique sans plus de détails » ex : Alfred Dupasse , enseignant

### **Initier une pétition en tant qu'enseignant à titre individuel : cela dépend**

Commentaire :

**OUI** : si celle-ci ne remet pas en cause la hiérarchie ni porte atteinte à la dignité de la fonction d'enseignant.

**NON** : dans le cas contraire ...

Le droit de pétition d'initiative populaire qui existe déjà dans le droit constitutionnel de la Suisse et de l'Italie n'existe pas en France .

### **Un enseignant investi de responsabilités syndicales dispose d'une plus grande liberté d'expression au regard du devoir**

### **de réserve. OUI il peut Mais...**

Commentaire :

Rappel de la circulaire n°99-01 du 5 janvier 1999 :

« Outre, qu'ils bénéficient de la protection de leur carrière en ce qui concerne les opinions qu'ils peuvent exprimer (loi du 13 juillet 1983, article 7), la jurisprudence estime que leur mandat syndical justifie qu'ils puissent émettre des critiques en termes plus vifs que ce qui serait autorisé pour un fonctionnaire ordinaire.

Les limites :

« Cependant, cette liberté d'expression accrue ne libère pas totalement les responsables syndicaux du devoir de réserve. Elle ne leur est reconnue que lorsqu'ils agissent dans le cadre de la défense des intérêts professionnels des agents de l'administration»

## P A S D E O D E C O N D U I T E

Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy répondent à

Le collectif « Pasde0deconduite » a interpellé dans une lettre ouverte les candidats à la présidentielle au sujet de la loi sur la prévention de la délinquance qui prévoit la levée du secret professionnel au profit des maires. Dans ce courrier du 20 mars 2007 nous demandions : « Si vous êtes élu(e), comment entendez-vous agir pour garantir aux familles les plus en difficulté une protection scrupuleuse de leur vie privée et favoriser de véritables actions de prévention auprès des enfants et des familles hors de toutes dérives sécuritaires et prédictives ? A cet effet abrogez-vous les dispositions de la loi sur la prévention de la délinquance (article 8), qui portent atteinte au secret professionnel dans le domaine de l'accompagnement social et de la santé ? ».

Dans sa réponse, N. Sarkozy confirme le dispositif d'information aux maires dans un but de prévention, tout en convenant que si à terme ce dispositif s'avère « néfaste », il pourrait être revu.

Dans sa réponse, S. Royal prend position contre le

dispositif de levée du secret professionnel et d'information du maire et souhaite que les actions de prévention respectent « les droits fondamentaux des personnes », « l'éthique » et « ne soient pas détournées ».

Par ailleurs le collectif « Pasde0deconduite » a publié le 13 avril 2007 un communiqué intitulé : Non, les gènes ne commandent pas le comportement et le destin des humains faisant suite à l'utilisation dans le débat politique d'arguments sur l'influence supposée de la génétique sur les comportements.

Notre collectif poursuit son travail : rencontre scientifique « Pasde0deconduite » à l'automne.

Le collectif « Pasde0deconduite » organise à l'automne une rencontre entre scientifiques sur la prévention et la petite enfance qui réunira des neurobiologistes, des généticiens, des chercheurs en sciences humaines, en sciences de l'éducation, des praticiens de la santé, du psychisme et de la petite enfance, etc.

**Pour plus d'information voir le site : <http://www.pasde0deconduite.ras.eu.org>\***

## B A S E É L È V E

Extrait d'un dossier intersyndical pas38 - sud educ – cnt educ, syndicats de l'Isère

### **La base- élèves : ce qui nous pose problème**

A l'heure où l'I.A. appelle à la 1ère phase de généralisation de la base-élèves (B.E.) sur 300 écoles dans l'Isère, voici un dossier d'information sur les contenus de la Base et sur le contexte dans lequel elle s'inscrit, ceci dans le but d'engager un débat au sein de l'école et avec les parents d'élèves. La base-élèves, nouveau fichier pour l'école primaire que le document suivant va présenter, est à mettre en lien avec l'ensemble des mesures liberticides en cours : loi de

prévention de la délinquance, généralisation des fichiers, du fichage génétique, des mouchards électroniques (nanotechnologies), de la vidéosurveillance dans différents lieux, des contrôles biométriques... expérimentation des EPEP qui donne l'entière responsabilité du fichage à des chefs d'établissement du 1er degré et échappe à la vigilance de l'équipe pédagogique. Nous ne contestons pas ici l'usage de l'outil informatique, mais c'est le traitement informatisé de données sensibles

caractère personnel et l'uniformisation de l'outil qui devient un système de fichage de la population que nous voulons dénoncer. La loi de prévention de la délinquance (qui vient d'être adoptée) postule que les difficultés d'ordre social, scolaire... sont autant de critères permettant de « dépister la délinquance potentielle » dès le plus jeune âge. Elle implique un arsenal de mesures répressives dont les travailleurs et travailleuses de l'éducation deviennent partie prenante, se transformant en auxiliaires de renseignements. Les articles de cette loi qui concernent l'éducation sont à rapprocher du dispositif de la base-élèves développé en parallèle: ils stipulent en effet, « afin d'améliorer le suivi de l'obligation d'assiduité scolaire » que le maire puisse « mettre en œuvre un

sont enregistrées les données à caractère personnel relatives aux enfants en âge scolaire domiciliés dans la commune, qui lui sont transmises par les organismes chargés du versement des allocations familiales ainsi que par l'Inspecteur d'académie » articles L. 131-6 et L. 131-8 du code de l'éducation). Comme nous allons le voir dans ce document, ce que « permet » la base-élèves va bien au-delà du simple « suivi de l'obligation d'assiduité scolaire » ; Elle comporte des dispositions inquiétantes pour le respect des libertés et de la vie privée des élèves et de leur famille. Cet outil est-il aussi anodin qu'on veut nous le faire croire traitement informatisé des données à caractère personnel, o

## Présentation de la base-élèves premier degré :

Il s'agit d'un système de saisie et de gestion informatiques par Internet de toutes et tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires. En cours d'expérimentation et destinée à être généralisée prochainement, cette « base- élèves » prévoit que toutes les données (familiales, sociales, scolaires et identitaires) concernant les élèves seront transférées par les directions d'école à l'IEN, l'IA puis au rectorat pour terminer dans un fichier national (unique) centralisé à Orléans via Internet.

Ce système d'information est composé de plusieurs modules: une base élèves (actuellement encore en expérimentation mais très bientôt généralisée), une base école (en cours de

définition), une base personnel, et ultérieurement un module cart scolaire. Ce fichier entre dans le cadre de la loi informatique et libertés de 1978, précisée par la délibération n° 85-050 du 22/10/1985 concernant la collecte d'informations en milieu scolaire et déclarée à la CNIL en date du 24/12/2004. Ce sont les deux seuls textes officiels qui encadrent sa mise en place. Les données sont nominatives jusqu'à l'échelon départemental. Au delà, elles sont anonymes et ne doivent servir qu'à des fins statistiques. La levée de l'anonymat, possible « en fonction des besoins de l'administration » n'est censée être possible que sur commission rogatoire du procureur dans le cadre d'une procédure judiciaire.

## Que faire ?

- Informer les collègues et les parents d'élèves sur :
- les renseignements qui sont demandés dans la base-élèves et sur les personnes qui en seront destinataires,
- les risques qu'elle implique
- la nécessité pour elles/eux de faire valoir leurs droits et consulter les informations qui y sont recensées.

*Pour les collègues :*

- refuser d'entrer dans le dispositif et le faire savoir à l'administration,
- inscrire le sujet à l'ordre du jour des Conseils des Maîtres,
- rédiger des courriers à l'IEN et l'IA pour faire connaître nos réticences quant à la mise en oeuvre de la base-élèves,
- refuser de renseigner certains champs (nationalité, séjour des enfants en France, signalements et suivis RASED) au motif de discrétion professionnelle en rappelant les « obligations morales » définies par nos « missions » : nous n'avons pas à transmettre d'informations concernant la vie privée d'enfants,
- neutraliser certains champs, obligatoires ou non, en attribuant la même caractéristique (nationalité par exemple) à toutes et tous les élèves,
- formuler de manière vague les renseignements sur les élèves, de manière à ne pas faire état de leur vie privée,

Il faut savoir qu'un refus d'entrer dans le dispositif équivaut à la grève administrative et expose à des pressions, des menaces, voire à des retenues sur salaire.

Toutes ces actions sont possibles tant qu'elles n'empêchent pas « techniquement » l'inscription d'un élève à l'école.

*Pour les parents d'élèves:*

- demander un rendez-vous avec l'équipe ou la direction d'école pour savoir comment est appliquée la base-élèves,
- faire valoir son droit d'accès, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, aux informations nominatives contenues dans la base de données qui s'exerce auprès de la direction (« Toute personne justifiant de son identité a le droit d'interroger le responsable d'un fichier ou d'un traitement pour savoir s'il détient des informations sur elle, et le cas échéant, d'en obtenir communication. Toute personne peut prendre connaissance de l'intégralité des données la concernant et en obtenir une copie dont le coût ne peut dépasser celui de la reproduction. »)
- saisir régulièrement la CNIL pour demander des précisions sur les données contenues dans la base-élèves (ce qui a déjà été fait et sans aucune réponse à ce jour...).

Conjointement :

- alerter la population,
- inscrire le sujet à l'ordre du jour du prochain conseil d'école, prendre des positions dans les conseils d'école et rédiger des motions, si le rapport de force est favorable au sein de l'école : adhésion des parents, de l'équipe (on peut se faire « rappeler à l'ordre » au nom du devoir de réserve) ainsi qu'aux échelons départemental et national (avec le soutien des fédérations de parents d'élèves et des syndicats).
- interpeller l'IA sur les infos qu'il est censé transmettre.
- sachant qu'en parallèle de la base-élèves la mairie va pouvoir constituer des fichiers personnels et que des recoupements de données abusifs pourront être fait, guetter avec vigilance la

parution du décret en conseil d'état qui sera pris relatif à la teneur des « données à caractère personnel » que peuvent contenir ces fichiers. A noter qu'une délégation de notre groupe de travail a rencontré les parents d'élèves de la FCPE de l'Isère; ceux-ci partagent nos inquiétudes. Ils vont appeler tous leurs conseils locaux à une grande vigilance et leur demandent de faire figurer le sujet à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Ecole.

Pour empêcher la mise en place du dispositif base-élèves, l'unité d'action syndicale et des fédérations de parents d'élèves ainsi que la détermination de chacun et chacune, revendiquant le boycott, est plus que jamais nécessaire !

**Le dossier complet est consultable sur le site Udas, [www.udas.org](http://www.udas.org)**

## Motion du conseil d'école Les Armières (Isère)

Le conseil d'école Les Armières – GS 6 – à Villefontaine, école élémentaire et maternelle, réuni le vendredi 1er juin 2007, s'interroge sur la mise en place d'un fichier informatique centralisé "Base Elève" par l'Education Nationale.

Les directeurs devront, pour la première fois, fournir sur chaque enfant des informations nominatives à l'administration de l'Education Nationale (les informations qui remontaient jusqu'à présent étaient uniquement des données chiffrées). Les membres du conseil d'école s'alarment du fait que des

renseignements confidentiels sur la famille et la scolarité des enfants seraient diffusés à l'extérieur de l'école. Ils sont inquiets qu'un certain nombre d'informations puissent être transmises par les directeurs sans que les familles en connaissent la teneur, et donc sans leur accord.

Après en avoir débattu, le conseil d'école exprime, à l'unanimité des 18 membres présents au moment du vote, le refus de voir utiliser "Base Elève" dans l'école.

## P É D A G O G I E

### Le congrès de la pédagogie Freinet est encore autorisé cet été !

Et à Paris encore !

Comble de la provocation, à l'heure où 1968 va être rayée de l'histoire de France, le journal du congrès risque de s'appeler "le Pavé"...

Profitez mes petits, profitez, ce ne sera pas toujours ainsi... Une nouvelle loi sur l'éducation est en préparation pour le mois d'août et déjà les sauveurs de lettres, les reconstructeurs d'école et les nostalgiques de Vichy s'affairent à revenir sur la loi de 1989, la réforme Haby, le plan Langevin Wallon, jusqu'au IO de 1923. ...

Avant que le sang impur des sans papiers n'abreuvent les sillons des charters du retour, avant que la tyrannie ne revienne à la mode et que la brioche ne remplace le pain de ceux qui se lèvent tôt pour travailler davantage,

Demandez des affiches, distribuez des dépliants ! Plus nous serons nombreux à ce congrès,

Mieux nous serons préparés à une rentrée active et résistante.

Préparez vous, les lapins, car l'ouverture de la chasse à un fonctionnaire sur deux va commencer bientôt et on commencera pas les syndicalistes, les rétifs, les refuzniks de la sillabik, les anciens soixante huitards, les éleveurs de sans papiers, les autogestionnaires, et autres anarchistes, bref tous ceux qui n'appartiennent pas à l'identité nationale de la France

En y réfléchissant bien, il vous reste sûrement des facultés de sciences de l'éducation, des bourses du travail, des syndicalistes sensibles, des locaux associatifs fréquentés, des librairies amies, des écoles, des cddp, des associations du CLIMOPE, que vous n'avez pas encore invité...

C'est rapide et c'est gratuit !

Renvoyez (hors liste) ce courriel à [vdecker@free.fr](mailto:vdecker@free.fr), avec votre adresse et le nombre souhaité...

## R É S I S T A N C E

Dimanche 13 juin dernier, une manifestation de résistance a réuni un millier de personnes en montagne, au plateau des Glières (74). Foule calme mais déterminée, d'âges variés, autour de résistants d'alors.

Ni banderole ni slogan, par respect pour le site, haut lieu de la lutte contre l'occupation nazie. Trois résistants -- Walter Bassan rescapé de Dachau, Robert Lacroix et Constant Plaisant, ancien des Glières -- ont pris la parole pour «contester à M. Sarkozy le droit de récupérer un symbole historique au service de son ambition personnelle peu avant le scrutin de l'élection présidentielle».

Non, je ne propose pas que l'UDAS récupère le symbole à son tour, mais c'est l'occasion de faire quelques citations de l'Appel des Résistants du 8 mars 2004, qu'un d'entre eux a lu à une foule émue.

Parce que certains passages étaient adressés à nous, enseignants, parce que nous voyons chaque année en juin partir à la retraite les collègues nés juste après ce conflit, souvent très militants dans la protection de ces valeurs et parce que face aux injonctions d'un ministre de l'éducation, dont nous partageons rarement les choix, je pense qu'il sera hélas utile de se remémorer ces paroles sages. Et essayer de tenir le cap...

**Martine Roussel**

# Extraits de l'appel du 8 mars 2004 :

(voir par exemple : [http://anpag.org/article.php3?id\\_article=181](http://anpag.org/article.php3?id_article=181) )

Au moment où nous voyons remis en cause le socle des conquêtes sociales de la Libération, nous, vétérans des mouvements de Résistance et des forces combattantes de la France Libre (1940-1945), appelons les jeunes générations à faire vivre et retransmettre l'héritage de la Résistance et ses idéaux toujours actuels de démocratie économique, sociale et culturelle.

Soixante ans plus tard, le nazisme est vaincu, grâce au sacrifice de nos frères et soeurs de la Résistance et des nations unies contre la barbarie fasciste. Mais cette menace n'a pas totalement disparu et notre colère contre l'injustice est toujours intacte.

Nous appelons, en conscience, à célébrer l'actualité de la Résistance, non pas au profit de causes partisans ou instrumentalisées par un quelconque enjeu de pouvoir, mais pour proposer aux générations qui nous succéderont d'accomplir trois gestes humanistes et profondément politiques au sens vrai du terme, pour que la flamme de la Résistance ne s'éteigne jamais :

Nous appelons d'abord les éducateurs, les mouvements sociaux, les collectivités publiques, les créateurs, les citoyens, les exploités, les humiliés, à célébrer ensemble l'anniversaire du programme du Conseil national de la Résistance (C.N.R.) adopté dans la clandestinité le 15 mars 1944 : Sécurité sociale et retraites généralisées, contrôle des « féodalités économiques », **droit à la culture et à l'éducation pour tous**, presse délivrée de l'argent et de la corruption, lois sociales ouvrières et agricoles, etc. Comment peut-il manquer aujourd'hui de l'argent pour maintenir et prolonger ces conquêtes sociales, alors que la production de richesses a considérablement augmenté depuis la Libération, période où l'Europe était ruinée ? Les responsables politiques, économiques, intellectuels et l'ensemble de la société ne doivent pas démissionner, ni se laisser impressionner par l'actuelle dictature internationale des marchés financiers qui menace la paix et la démocratie.

Nous appelons ensuite les mouvements, partis, associations, institutions et syndicats héritiers de la Résistance à dépasser les enjeux sectoriels, et à se consacrer en priorité aux causes politiques des injustices et des conflits sociaux, et non plus seulement à leurs conséquences, à définir ensemble un nouveau « Programme de Résistance » pour notre siècle, sachant que le fascisme se nourrit toujours du racisme, de l'intolérance et de la guerre, qui eux-mêmes se nourrissent des injustices sociales.

Nous appelons enfin les enfants, les jeunes, les parents, les anciens et les grands-parents, les éducateurs, les autorités publiques, à une véritable insurrection pacifique **contre les moyens de communication de masse qui ne proposent comme horizon pour notre jeunesse que la consommation marchande, le mépris des plus faibles et de la culture, l'amnésie généralisée et la compétition à outrance de tous contre tous**. Nous n'acceptons pas que les principaux médias soient désormais contrôlés par des intérêts privés, contrairement au programme du Conseil national de la Résistance et aux ordonnances sur la presse de 1944. Plus que jamais, à ceux et celles qui feront le siècle qui

commence, nous voulons dire avec notre affection : « Créer, c'est résister. Résister, c'est créer ».

**Signataires : Lucie Aubrac, Raymond Aubrac, Henri Bartoli, Daniel Cordier, Philippe Dechartre, Georges Guingouin, Stéphane Hessel, Maurice Kriegel-Valrimont, Lise London, Georges Séguy, Germaine Tillion, Jean-Pierre Vernant, Maurice Voutey.**



Les personnalités de la Résistance signataires de cet Appel du 8 mars 2004 sont :

Lucie AUBRAC, enseignante, co-fondatrice du mouvement résistant « Libération », prend la tête d'un commando armé pour libérer son mari arrêté à Lyon par la Gestapo. A la Libération, elle est chargée de superviser l'installation des comités départementaux de Libération (notamment à Nantes).

Raymond AUBRAC, ingénieur, co-fondateur de « Libération-Sud », membre de l'Etat-major de l'Armée secrète, arrêté deux fois, Commissaire de la République à Marseille (préfet régional) lors de la Libération.

Henri BARTOLI, résistant alors qu'il est lycéen et étudiant, diffuse « Témoignage chrétien » clandestin et des faux-papiers, travaille au sein du CNR sur la politique économique d'après-guerre.

Daniel CORDIER, parachuté en France occupée, principal adjoint et secrétaire de Jean Moulin, fondateur du CNR (Conseil national de la Résistance)

Philippe DECHARTRE, résistant, membre des cercles de gaullistes historiques, plusieurs fois ministre et député après la guerre.

Georges GUINGOUIN, instituteur, résistant dès l'été 1940, prend la tête des maquis de la région de Limoges (jusqu'à 20 000 combattants), ville qui est libérée sans attendre les Alliés, maire de Limoges après la guerre.

Stéphane HESSEL, jeune allemand naturalisé français avant la guerre, rejoint de Gaulle en 1941, chargé de mission en France occupée, arrêté en juillet 1944 et déporté à Buchenwald puis Dora. Carrière d'ambassadeur après la guerre. Militant antiraciste.

Maurice KRIEDEL-VALRIMONT, syndicaliste avant la guerre, membre du Comité militaire du CNR, responsable militaire de la libération de Paris avec Rol-Tanguy. Député communiste après la guerre.

Lise LONDON, ancienne des Brigades Internationales dans l'Espagne républicaine, capitaine dans la Résistance, ancienne déportée à Ravensbrück, épouse d'Arthur London (ministre tchèque victime du stalinisme en 1952).





Georges SÉGUY, ouvrier-imprimeur, résistant au sein des Francs-Tireurs et Partisans Français, arrêté en 1944, déporté au camp de Mauthausen, dirigeant syndicaliste après la guerre.

Germaine TILLION, ethnologue spécialiste de l'Algérie avant la guerre, chef du réseau de Résistance du Musée de l'Homme, déportée à Ravensbrück, militante humaniste et anticolonialiste après la guerre

Jean-Pierre VERNANT, grand historien spécialiste de la Grèce antique, étudiant antifasciste avant la guerre, résistant dès 1940, organisateur militaire, libérateur de Toulouse avec ses camarades.

Maurice VOUTEY, résistant, déporté à Dachau puis dans les camps du Neckar. Actuellement secrétaire général de la Fédération nationale des déportés et internés résistants patriotes (FNDIRP).

**« L'entraide est un facteur d'évolution pour l'humanité »  
Pierre Kropotkine**

	<p><b>Vos syndicats</b> Sur le site <a href="http://udas.org">http://udas.org</a> et</p>	
<p><b>PAS 26 (Drôme)</b> <a href="mailto:PASDROME@aol.com">PASDROME@aol.com</a></p>	<p><b>Votre pédagogie</b> Sur le site pédagogique de l'Union Des Alternatives Syndicales <a href="http://echangespeda.udas.org">http://echangespeda.udas.org</a></p>	<p><b>PAS 69 (Rhône)</b> <a href="mailto:pas69@udas.org">pas69@udas.org</a> <a href="http://pas69.udas.org">http://pas69.udas.org</a></p>
	<p><b>Annuaire d'échanges péda :</b> disponible sur le site et en version papier. Pour s'y inscrire, il vous faut montrer la couleur de vos pattes. Nous n'acceptons que le velours. Contactez donc le syndicat ou les adhérent.e.s de l'Udas les plus proches.</p>	
<p><b>PAS 38 (Isère)</b> <a href="mailto:pas38@wanadoo.fr">pas38@wanadoo.fr</a> <a href="http://pas38.udas.org">http://pas38.udas.org</a></p>	<p><b>Financement de l'Udas</b> <u>Cotisation de chaque syndicat :</u> 30 euros de forfait + 1 euro / adhérent de l'année précédente. <u>Cotisation adhérent isolé :</u> 0,15 euro par point d'indice.</p>	<p><b>Saiper-PAS 974</b> <a href="mailto:contact@saiper.net">contact@saiper.net</a> <a href="http://saiper.net">http://saiper.net</a></p>

**Sommaire**

<b>Quel syndicalisme après le 6 mai 2007 ?</b>	<b>p.1</b>
<b>Bienvenue en 1967</b>	<b>p.2</b>
<b>RESF</b>	<b>p.3</b>
<b>Avant six ans : la scolarisation à l'école maternelle</b>	
<b>Marche pour la défense des sans-papiers à Londres</b>	
<b>Répression</b>	<b>p.4</b>
<b>Patrick Pelloux</b>	
<b>Roland Veuillet</b>	
<b>Florimond Guimard</b>	
<b>François Auguste</b>	
<b>Arrêtons de subir l'autoritarisme seulE dans notre coin</b>	
<b>PasdeOdeconduite</b>	<b>p.8</b>
<b>Base élève</b>	<b>p.8</b>
<b>La base-élèves : ce qui nous pose problème</b>	
<b>Présentation de la base-élèves premier degré :</b>	
<b>Que faire ?</b>	
<b>Motion du conseil d'école Les Armières (Isère)</b>	
<b>Pédagogie</b>	<b>p.10</b>
<b>Le congrès de la pédagogie Freinet est encore autorisé cet été !</b>	
<b>Résistance</b>	<b>p.10</b>

**L'ours : Udas-info**  
N°CPPAP : en cours  
ISSN : 1772-8908  
Dépôt légal :  
juin 2007  
Directrice de la publication :  
Maud Colin  
Imprimerie : imprimé par nos soins

**L'oursonne : Udas**  
Adresse postale :  
BP101 38001  
Grenoble Cedex 1  
Adresse mail :  
[Contact@udas.org](mailto:Contact@udas.org)  
N°téléphone :  
04 74 92 61 39  
Sites udas :  
<http://udas.org>